

N° 1337 INRA/DGRHF/DGRH/1

Rabat, le 21 NOV. 2022

**DECISION D'OUVERTURE DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>er</sup> GRADE**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Vu le statut particulier du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 1326 en date du 16 novembre 2022, fixant les conditions, les modalités d'organisation et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour la promotion de grade des adjoints techniques et adjoints administratifs à l'Institut National de la Recherche Agronomique ;

Vu la décision n° 733 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> grade ;

Vu la note de report des examens d'aptitude professionnelle n° 957 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 09 septembre 2022 ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 16/2020 en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle ;

Vu les nécessités de service.

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** : L'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> grade sera organisé le **13 décembre 2022** au siège de l'INRA. Un (01) poste est mis en compétition.

**ARTICLE DEUX** : L'examen est ouvert aux adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> grade de l'INRA justifiant au moins de 6 années de service effectif en cette qualité à la date de l'examen. L'examen comporte les épreuves suivantes :

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
<b>I/ Epreuve Ecrite</b> Question ou questions à choix multiples (QCM) se rapportant aux attributions de l'INRA et aux activités et fonctions liées au grade supérieur	Deux (02) heures	3
<b>II/ Epreuve orale</b> Se rapportant aux activités professionnelles du candidat et ses aptitudes à assumer les fonctions du grade supérieur.	Entre 15 et 30 minutes	2

**ARTICLE TROIS** : Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne seront qualifiés pour passer l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite.

**ARTICLE QUATRE** : Les candidats sont tenus de s'inscrire en ligne sur la plateforme accessible via le lien suivant : <http://www.inravictoire.ma:8282/eap/>, et ce au plus tard le **02 décembre 2022 à 16h30**.

**ARTICLE CINQ** : Le Chef de la Division de la Gestion des Ressources Humaines et Financières est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE SIX** : Cette décision annule et remplace celle établie sous le n° 733 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022.

Le Directeur de l'Institut National  
de la Recherche Agronomique P.I  
Le Secrétaire Général  
YASRI Abdelaziz

AA1

**DECISION D'OUVERTURE DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE 1ER GRADE**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Vu le statut particulier du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique tel qu'il a été modifié et complété ;  
Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 1326 en date du 16 novembre 2022, fixant les conditions, les modalités d'organisation et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour la promotion de grade des adjoints techniques et adjoints administratifs à l'Institut National de la Recherche Agronomique ;  
Vu la décision n° 736 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> grade ;  
Vu la note de report des examens d'aptitude professionnelle n° 957 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 09 septembre 2022 ;  
Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 16/2020 en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle ;  
Vu les nécessités de service.

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** : L'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> grade sera organisé le 13 décembre 2022 au siège de l'INRA. Trois (03) postes sont mis en compétition.

**ARTICLE DEUX** : L'examen est ouvert aux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> grade justifiant au moins de 6 années de service effectif en cette qualité à la date de l'examen. L'examen comporte les épreuves suivantes :

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Question ou questions (QCM) à choix multiples (QCM) se rapportant aux attributions de l'INRA et aux activités et fonctions liées au grade supérieur	Deux (02) heures	3
II/ Epreuve orale Se rapportant aux activités professionnelles du candidat et ses aptitudes à assumer les fonctions du grade supérieur.	Entre 15 et 30 minutes	2

**ARTICLE TROIS** : Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne seront qualifiés pour passer l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite.

**ARTICLE QUATRE** : Les candidats sont tenus de s'inscrire en ligne sur la plateforme accessible via le lien suivant : <http://www.inravictoire.ma:8282/eap/>, et ce au plus tard le 02 décembre 2022 à 16h30.

**ARTICLE CINQ** : Le Chef de la Division de la Gestion des Ressources Humaines et Financières est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE SIX** : Cette décision annule et remplace celle établie sous le n° 736 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022.

Le Directeur de l'Institut National  
de la Recherche Agronomique P.I  
Le Secrétaire Général

YASRI Abdelaziz

AT1

**DECISION D'OUVERTURE DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème GRADE**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Vu le statut particulier du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 1326 en date du 16 novembre 2022, fixant les conditions, les modalités d'organisation et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour la promotion de grade des adjoints techniques et adjoints administratifs à l'Institut National de la Recherche Agronomique ;

Vu la décision n° 735 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique 2ème grade ;

Vu la note de report des examens d'aptitude professionnelle n° 957 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 09 septembre 2022 ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 16/2020 en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle ;

Vu les nécessités de service.

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** : l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique 2ème grade sera organisé le 13 décembre 2022 au siège de l'INRA. Huit (08) postes sont mis en compétition.

**ARTICLE DEUX** : L'examen est ouvert aux adjoints techniques 3ème grade justifiant au moins 6 années de service effectif en cette qualité à la date de l'examen. L'examen comporte les épreuves suivantes :

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Question ou questions à choix multiples (QCM) se rapportant aux attributions de l'INRA et aux activités et fonctions liées au grade supérieur	Deux (02) heures	3
II/ Epreuve orale Se rapportant aux activités professionnelles du candidat et ses aptitudes à assumer les fonctions du grade supérieur.	Entre 15 et 30 minutes	2

**ARTICLE TROIS** : Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne seront qualifiés pour passer l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite.

**ARTICLE QUATRE** : Les candidats sont tenus de s'inscrire en ligne sur la plateforme accessible via le lien suivant : <http://www.inravictoire.ma:8282/eap/>, et ce au plus tard le 02 décembre 2022 à 16h30.

**ARTICLE CINQ** : Le Chef de la Division de la Gestion des Ressources Humaines et Financières est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE SIX** : Cette décision annule et remplace celle établie sous le n° 735 INRA/DGRHF/DGRH/1 en date du 04 juillet 2022.

Le Directeur de l'Institut National  
de la Recherche Agronomique P.I  
Le Secrétaire Général

YASRI Abdelaziz

AT2